

Pour publication immédiate

VILLE D'ESTÉREL SE DOTE D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'APPLICATION DES ENGRAIS ET DES PESTICIDES

Estérel, le 13 avril 2021 – Le Conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 19 mars 2021, un règlement sur l'application des engrais et des pesticides. Puisqu'il existe des risques réels pour la santé humaine et la santé de la faune et de la flore, l'objectif de ce règlement vise à encadrer l'utilisation de pesticides et de fertilisants sur tout le territoire de la ville et à réduire l'apport de phosphore et d'azote retrouvés dans les engrais qui sont à la source de la prolifération d'organismes nuisibles pour nos plans d'eau.

Les dispositions contenues dans ce règlement s'ajoutent ainsi à d'autres mesures déjà en place pour la protection de notre environnement, telles que le contrôle de l'érosion des berges, le suivi sur les installations septiques et de la qualité de l'eau de nos lacs.

BONS GESTES À POSER POUR LA SANTÉ DE VOTRE PELOUSE

L'herbicyclage, une solution alternative à l'application d'engrais et de pesticides qui a démontré son efficacité, consiste à laisser les résidus de tonte sur place plutôt que de les ramasser. Lorsque décomposés, ils fertilisent naturellement le sol. Cette méthode est hautement privilégiée pour l'entretien et la santé des pelouses.

LA VILLE D'ESTÉREL INTERDIT DORÉNAVANT L'APPLICATION EXTÉRIEURE D'ENGRAIS ET DE PESTICIDES SUR TOUT LE TERRITOIRE. IL EST CEPENDANT PERMIS DE FAIRE USAGE :

- ❖ D'amendements organiques (compost, chaux) ou d'engrais, dont l'apport en azote et en phosphore est inférieur à 2 %, sur les pelouses à l'extérieur des bandes riveraines et à 3 mètres des fossés;
- ❖ D'engrais organiques pour l'entretien des platebandes et des potagers;
- ❖ De pesticides pour une application localisée sur les nids de guêpes, pour le traitement de piscines, de bassins artificiels pour autant que ceux-ci ne se déversent pas dans un cours d'eau ou un fossé, et pour les appâts d'usage domestique pour contrer les infestations;
- ❖ De pesticides biologiques, comme le Bti, servant au contrôle des insectes piqueurs;
- ❖ D'engrais et de pesticides sur les terrains de golf pour autant que soit respectée la réglementation provinciale. Des dispositions particulières sont prévues pour les terrains de golf, notamment un plan de réduction de l'utilisation des pesticides tel qu'exigé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

PERMIS ET CERTIFICATION POUR LES ENTREPRISES

- ✓ Un certificat annuel, au coût de 100 \$, sera exigé à toute entreprise pour appliquer des engrais ou des pesticides.
- ✓ Les entreprises devront détenir un permis émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), posséder des véhicules identifiés ainsi que les assurances professionnelles de responsabilité nécessaires. La plupart des entreprises qui opèrent sur notre territoire sont membres de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) ou de l'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ) et sont familières avec ces exigences.
- ✓ Un permis temporaire est requis pour l'application de pesticides, autres que ceux à faible impact, dont la durée est valide pour 14 jours.

CONDITIONS

- ✓ L'application de pesticides ne peut être effectuée lorsque la température ambiante est de plus de 25 °C ou si la vitesse des vents excède 15km/h.
- ✓ L'application de pesticides doit être interrompue lorsqu'il pleut ou s'il a plu dans les 4 heures précédant l'application, ou si les prévisions indiquent de la pluie dans les 4 heures suivant l'application.
- ✓ Aucun épandage de fertilisants ou de pesticides n'est permis dans la bande riveraine (15 mètres d'un cours d'eau), à moins de 3 mètres d'un fossé, à moins de 30 mètres d'un puits d'eau souterraine, à moins de 2 mètres des lignes adjacentes d'une propriété, sur les terrains de jeux, les aires de repos, les parcs, etc.
- ✓ Des écriteaux avertisseurs doivent être installés 24 heures avant l'application de pesticides pour les aires commerciales (golf et hôtel) aux entrées des immeubles.
- ✓ Des écriteaux avertisseurs doivent être installés et laissés en place 72 heures après l'application d'engrais et de pesticides, à tous les 20 mètres en façade des propriétés et visibles de la rue (pictogrammes : vert pour l'application d'engrais, jaune pour les pesticides à faible impacts et rouge pour les autres pesticides).

Des sanctions sont prévues et seront imposées à quiconque commet une infraction en vertu de ce règlement. Pour de plus amples détails, veuillez consulter le règlement numéro 2020-683 relatif à l'application des engrais et des pesticides.

Pour les entreprises qui doivent maintenant se procurer un certificat annuel, veuillez contacter Ville d'Estérel au 450 228 -3232 pour un rendez-vous.

Nous remercions de leur collaboration tous les citoyens et les entreprises qui opèrent sur notre territoire; elle s'avère essentielle pour la protection de notre environnement!

Pour information : Administration
450 228-3232